المدرسة الوطنية للعلوم التطبيقية
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵏ ⵜⵎⴰⵙⵙⴰⵏⵉⵏ ⵜⵓⵏⵉⵙⵉⵏⵉ
Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Fès

جامعة سيدي محمد بن عبد الله
ⵜⴰⵙⴷⴰⵡⵉⵜ ⵙⵉⴷⵉ ⵎⵓⵃⵎⵎⴰⴷ ⴱⵏ ⵄⴱⴷⵍⵍⴰⵀ
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah

CONTRAT DE DROIT COMMUN N° 01/2023

EXTERNALISATION DE LA GESTION DE LA BUVETTE DES ETUDIANTS DE L'ECOLE NATIONALE DES SCIENCES APPLIQUEES DE FES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Université Sidi Med Ben Abdellah ENSA FES

Route d'Imouzzer- Fès BP 72 Fès Principale www.ensaf.ac.ma
Tél: 0535600403 - 0661453026 **Fax**: 0535600386

ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le contrat a pour objet l'externalisation de la gestion de la buvette des étudiants de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Fès.

Ce contrat est dédié strictement à l'activité de restauration et activités y afférentes.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend :

a) Copie de l'avis l'annonce ;
b) Un exemplaire du contrat ;
c) Le modèle de l'acte d'engagement ;
d) Les modèles du bordereau des prix et du détail estimatif ;
e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
f) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE 5: RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est mis gratuitement à la disposition des concurrents au bureau des marchés – Service Economique de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Fès jusqu'au jour désigné pour l'ouverture des plis. Il peut être téléchargé sur le portail de l'ENSAF à savoir :

www.ensaf.ac.ma

ARTICLE 7 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS

Ils Peuvent valablement participer à la présente consultation les personnes physiques ou morales qui :

- Justifient les capacités juridiques, techniques et financières requises.
- Sont en situation fiscale régulière, après avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement.
- Sont affiliés à la CNSS ou autre organisme et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaires auprès de cet organisme.

Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :

- Les personnes en liquidation judiciaire,
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciales délivrée par l'autorité judiciaire compétente,

Les personnes qui représentent plus d'un concurrent tous une même procédure.

ARTICLE 8 : LISTE DES PIECES JUSTIFIANT LES CAPACITES ET QUALITES DES CONCURRENTS.

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique.

1 DOSSIER ADMINISTRATIF

Université Sidi Med Ben Abdellah ENSA FES

❖ **Il doit comprendre :**

a. Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique respectant le modèle en annexe ;

b. L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;

c. La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent :

-s'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;

-s'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :

- Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il agit au nom d'une personne physique ;
- Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
- L'acte par lequel la personne habilitée délègue son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.

d. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 24 du règlement précité. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;

e. Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 24 du règlement précité ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 joumada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.

La date de production des pièces prévues aux b et c ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

f. Le certificat d'immatriculation au registre de commerce (modèle 09) pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

NB/ La caution provisoire ne doit contenir aucune condition.

2 DOSSIER TECHNIQUE

Il est exigé des concurrents, la production de :

1. Une note indiquant les moyens techniques et humains du candidat, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou les exécutions auxquelles il a participéet la qualité de sa participation.
2. Copie certifiée conforme à l'original des attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah ENSA ★ FES ★

ARTICLE 9 : Contenu des dossiers des concurrents

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter, outre les pièces des dossiers administratifs, techniques, une offre financière.

L'offre financière doit comprendre :

Le concurrent doit présenter sous plis fermé son offre sous forme de chèque certifié libellé au nom du Directeur de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Fès indiquant le montant de l'offre.

Article 10 : Critères d'évaluation des offres.

Les offres seront jugées sur la base des montants proposés.
Le montant de l'acte d'engagement **le plus disant** sera retenu pour l'attribution du contrat.

ARTICLE 11: PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet de la consultation ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'examen des offres».

Ce pli contient deux enveloppes distinctes :

1. **La première enveloppe** : La première enveloppe : contient les pièces des dossiers administratif et technique.
   Cette enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention**« dossiers administratif et technique ».**
2. **La deuxième enveloppe** : comporte l'Offre Financière. Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention **« Offre Financière ».**

ARTICLE 12 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS

Les plis sont aux choix des concurrents :
- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis,
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité,
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis de location pour la séance d'examen des offres.
Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

ARTICLE 14 : LA VISITE DES LIEUX
Le soumissionnaire est tenu de visiter les lieux de la buvette, une attestation de visite des lieux sera remise par le maître d'ouvrage au soumissionnaire.

La date de la visite des lieux est fixée pour le 21/09/2023 à Midi

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah ENSA FES

ANNEXE N° 1

****

MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

****

DECLARATION SUR L'HONNEUR (*)

- Mode de passation .....
- Objet du marché.....

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : .....prénom, nom et qualité)
Numéro de tél .....numéro de Fax.....adresse électronique.....
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
adresse du domicile élu :.....
affilié à la CNSS sous le n° :.....(1)
inscrit au registre du commerce de.....(localité) sous le n°.....(1) n° de patente .....(1)
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR .....(RIB)

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné .....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Numéro de tél .....numéro de Fax.....adresse électronique.....
agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique de la société) au capital de :
adresse du siège social de la société .....
adresse du domicile élu .....
affiliée à la CNSS sous le n°..... (1)
inscrite au registre du commerce .....(localité) sous le n°..... (1)
n° de patente .....(1)
n° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR .....(RIB)

- Déclare sur l'honneur :

1 - m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;

2 - que je remplie les conditions prévues à l'article 24 du Règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle;

3 - m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :

- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement précité ;

- que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché ;
- à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées au Maroc

4 - m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché.

5 - m'engager à ne pas faire, par moi-même ou par personnes interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché.

6 - certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n°1-02-188 du 12 joumada I 1423 (23juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte des petites et moyennes entreprises.

8 - reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.
9 - atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du règlement précité.

Fait à ..... le .....
Signature et cachet du concurrent

Université Sidi Med Ben Abdellah
ENSA
FES

ANNEXE N° 2
****

MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT
****

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Administration

Contrat de droit commun n° 01/2023
Objet : **Location de la buvette des étudiants de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Fès.**

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques
Je (1), soussigné ..... (prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu....., affilié à la CNSS sous le ..... (2) inscrit au registre du commerce de ..... (localité) sous le n°..... (2) n° de patente ..... (2)

b) Pour les personnes morales
Je (4), soussigné .....(prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
agissant au nom et pour le compte de .....(raison sociale et
forme juridique de la société)
au capital de :..... adresse.....
du siège social de la société .....
adresse du domicile élu .....
affiliée à la CNSS sous le n°.....(2) et (3)
inscrite au registre du commerce..... (localité) sous le n°..... (2) et (3)
n° de patente ..... (2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

après avoir pris connaissance du dossier concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;

après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix, un détail estimatif établi conformément aux modèles figurant au dossier d'consultation ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établi moi-même, lesquels font ressortir :

- montant total. : .....(en lettres et en chiffres)

Fait à ....., le .....

(Signature et cachet du concurrent)

Université Sidi Med Ben Abdellah ENSA FES

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : « Nous, soussignés ..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;

- ajouter l'alinéa suivant : « désignons ... (Prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ». -Préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement d'engage à réaliser pour le groupement conjoint et éventuellement pour le groupement solidaire.

(2) pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.

Université Sidi Med Ben Abdellah
ENSA
FES

ARTICLE 15 : OUVERTURE ET EXAMEN DES OFFRES

La séance d'ouverture des plis se tient au siège de l'Ecole Nationale des Sciences Appliquées de Fès, selon le jour et l'heure indiqués dans l'avis de présent dossier.

Université Sidi Med Ben Abdellah ENSA FES

Le Directeur par intérim

Abderrahim LAHRACH

Université Sidi Med Ben Abdellah ENSA FES